



PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



**SAUVONS
L'EAU !**

Dossier de presse

Sommaire

- Préambule
- Le programme d'action 2013-2018 de l'agence de l'eau : un plan d'investissements pour l'eau
- Les impacts économiques
- Le financement du programme d'action
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Géraldine Musnier

Isabelle Larçon – 04 78 91 19 75 isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Préambule

L'eau, cette ressource vitale que l'on pensait renouvelable à l'infini, n'est pas inépuisable. 40 % des territoires sur lesquels intervient l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souffrent désormais de pénurie chronique en eau.

Dans la profondeur des nappes phréatiques, dans le lit des ruisseaux, des rivières, des fleuves, les volumes d'eau diminuent. Le réchauffement climatique et l'accroissement démographique ne sont pas sans expliquer ce phénomène qui compromet, et nos besoins les plus essentiels, et à terme la vie de nos territoires.

Les enjeux pour l'eau sont également d'ordre sanitaire. Malgré les efforts accomplis ces 20 dernières années, les rejets domestiques, industriels et agricoles altèrent encore la qualité de l'eau. Les consommateurs, mais aussi les écosystèmes, attendent une meilleure protection. Au-delà, les experts de l'eau voient déjà monter une préoccupation de pérennité des milieux aquatiques, à l'intérieur des terres comme au bord de la mer : en rompant les continuités écologiques par des barrages, en modifiant le cours des rivières, en polluant les nappes d'eau souterraines, en détruisant les zones humides et les bords de cours d'eau, les régulations naturelles de ce bien public ont été bousculées.

La sauvegarde de l'eau nous concerne tous : élus, pouvoirs publics, industriels, agriculteurs mais aussi particuliers. Etablissement public garant de l'intérêt général, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entend être un fer de lance de ce combat.

Le nouveau programme de l'agence de l'eau (2013-2018) est un plan de conquête et de reconquête de la ressource en eau. L'Agence de l'eau et ses agents mettront toute leur énergie, toute leur expertise et toute leur expérience au service d'un combat dont l'issue dépendra de la mobilisation de chacun. **Ensemble, sauvons l'eau !**

Le programme d'action 2013-2018 de l'Agence de l'eau : un plan d'investissements ambitieux pour l'eau, vertueux pour l'économie et l'emploi

La politique de l'eau change de visage : le nouveau programme d'actions 2013-2018 de l'Agence de l'eau s'attaque aux économies d'eau pour éviter les conflits de l'eau avant qu'il ne soit trop tard. Il protège les captages d'eau potable et va restaurer les rivières abimées. Il poursuit aussi un effort considérable sur l'assainissement et favorise à ce titre les territoires ruraux pour accélérer leur équipement.

Le plan est à la fois bon pour l'environnement et vertueux pour l'économie et l'emploi. Et, point essentiel, ce plan ambitieux pour l'eau se soucie de maintenir la fiscalité la plus raisonnable possible pour les ménages et l'économie, dans un vrai souci de justice fiscale.

• Une urgence : économiser l'eau

On l'ignore souvent : les villes peuvent perdre jusqu'à 50% de leur eau entre le pompage et le robinet. Des économies sont possibles en limitant les fuites des réseaux d'eau. De même, en agriculture, la modernisation de l'irrigation (passage au goutte-à-goutte dans les vergers...) peut diviser par 10 la consommation. Cette chasse au gaspillage est devenue l'enjeu fondamental pour notre avenir : 40% du Sud-Est connaît déjà des pénuries d'eau et l'urbanisation continue d'augmenter plus vite qu'ailleurs et va consommer encore plus d'eau. Dans le même temps, le changement climatique arrive et la Méditerranée sera la région la plus touchée de France avec 60 % de pluies en moins l'été en 2080.

L'agence consacre **266 M€ pour soutenir les projets d'économies d'eau et partager l'eau**, et fixe l'objectif **d'économiser chaque année 20 millions de m³ de plus** (contre 100M€ sur les 6 années précédentes). C'est l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville comme Montpellier (225.000 hab) qui sera économisée chaque année.

La **chasse au gaspillage de l'eau** concerne d'abord les villes et l'agriculture. Par exemple, l'Agence de l'eau a financé à Nîmes Métropole le remplacement des parties de réseaux les plus fuyardes : pour 3,2 M€, une économie d'eau estimée à 278 000 m³, et un objectif de rendement de 75%.

Dans l'agriculture, l'investissement se révèle encore plus rentable : on compte 2€ de travaux par m³ économisés chaque année. Par exemple, le canal de Gignac (3500 ha irrigués) avait mis en danger le fleuve Hérault en 2005. Aujourd'hui il investit 13M€ et divise par 6 sa consommation (passant de 44 Mm³ à 7 Mm³). Grâce à cet investissement, il garantit l'approvisionnement de la ville de Sète en eau potable, qui boit en aval l'eau du même fleuve, l'Hérault. L'agence apporte 3,25 M€ de financement.

Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique, piloté par l'agence de l'eau, en collaboration avec l'Etat et les 5 conseils régionaux concernés, est en cours de préparation pour 2013. Le plan explore toutes les solutions pour faire face au manque d'eau à venir.

• Débarrasser les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

Chaque année, les pollutions par les pesticides et les nitrates imposent aux ménages français un surcoût de dépollution 400 à 700 M€¹. 40% des captages ont besoin de tels traitements de dépollution et la cour des comptes a calculé en 2010 que la dépollution des pesticides et des nitrates pour produire de l'eau potable revenait 2,5 fois plus cher que de compenser les agriculteurs pour ne pas polluer. Rendre potable une eau polluée par les nitrates coûte de 40 à 60 c€/m³. Lorsqu'elle est polluée par des pesticides, le traitement revient entre 7 et 13 c€/m³. Les coûts de dépollution sont répercutés sur la facture d'eau qui bondit alors de 13 à 20% dans le cas d'une pollution par les nitrates.

Il est temps de mettre fin à ce gâchis financier ; les bénéfices pour l'environnement et pour sécuriser la santé des consommateurs seront aussi très importants. Les moyens consacrés aux objectifs du Grenelle ont été doublés dans ce programme et l'agence vise 214 captages restaurés au cours du programme. **L'agence consacre 288 M€ pour protéger les captages d'eau dont 190 pour lutter contre les pollutions agricoles en ciblant d'abord les captages d'eau potable (budget doublé !).**

Cette ambition est rendue possible grâce à l'engagement des agriculteurs. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'agriculture est le secteur qui fait actuellement la plus grande progression dans les financements de l'Agence de l'eau et s'engage fortement pour l'eau : les financements de l'agence pour l'agriculture ont triplé en trois ans et vont encore doubler dans ce nouveau programme.

Des exemples réussis confirment cette possibilité. Par exemple, dans le Doubs, l'Agence de l'eau a financé la protection du captage qui alimente la ville de Besançon. Les agriculteurs ont réduit l'usage des herbicides (25 % en moins sur 1300 ha de grandes cultures) et les communes ainsi que Réseau Ferré de France sont passés au « zéro pesticide ». Aucun dépassement de normes de potabilité n'a été constaté en 8 ans, ce qui a permis des économies conséquentes pour Besançon et les Bisontins sur les traitements pour rendre l'eau potable (économie de 1 M€ correspondant au prix d'une unité de traitement, qu'il n'est plus nécessaire d'acheter).

• Assainissement et eau potable : priorité au rural et à la gestion de l'assainissement en temps de pluie

Après 20 ans d'effort pour remettre le parc français de stations d'épuration à niveau et un sursaut depuis le plan Borloo de 2007, le défi de l'épuration des eaux usées des grandes villes est gagné : les indicateurs de qualité des eaux sont passés du rouge (mauvais) à vert (bon). Fin 2013 toutes les villes de plus de 15.000 habitants seront aux normes.

La priorité de l'assainissement se resserre désormais sur les **stations des plus petites villes** et sur le rural (environ 200 stations non-conformes par rapport à l'échéance européenne obligatoire de 2005).

Le rural bénéficiera de 100 M€ d'investissements par an, soit 50% de plus que le précédent programme, pour accélérer l'équipement d'assainissement et le renouvellement des réseaux d'eau potable. 90% des stations de plus de 40 ans traitent moins de 1000 équivalent-habitants. C'est pourquoi, fait unique en France, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse augmente de 50% ses dotations en sa faveur.

¹ Source Commissariat général au développement durable (ministère de l'écologie)

Sur la **gestion des eaux usées par temps de pluie**, l'agence aide les collectivités à construire des bassins d'orages ou dans le cadre d'appel à projet des ouvrages d'infiltration naturelle. Points sensibles, les stations situées près de zones de baignades seront traitées en priorité pour éviter les fermetures de plages.

Plus largement, l'agence incitera les collectivités à revoir leurs pratiques pour garantir une **gestion vraiment durable de leurs équipements**. Aujourd'hui seul un quart des services d'assainissement a de bonnes pratiques d'amortissements de son patrimoine. Pour les autres, le prix de l'assainissement pratiqué aujourd'hui ne reflète pas les enjeux de renouvellement à venir auxquels vont être confrontées les collectivités. Cela hypothèque leur capacité à assumer les renouvellements d'équipements lourds lorsqu'ils arriveront en fin de vie.

L'agence maintient également son effort pour accompagner les industriels dans le traitement des pollutions toxiques. Avec un programme recentré sur les enjeux relatifs aux rejets de substances dangereuses pour l'eau et les pollutions impactant les masses d'eau prioritaires du territoire, c'est tout le secteur économique qui s'engage pour améliorer la qualité des eaux.

Au total, ce sont 1,97 Md€ qui seront investis pour garantir la performance des installations d'assainissement urbaines et industrielles et sécuriser l'eau potable.

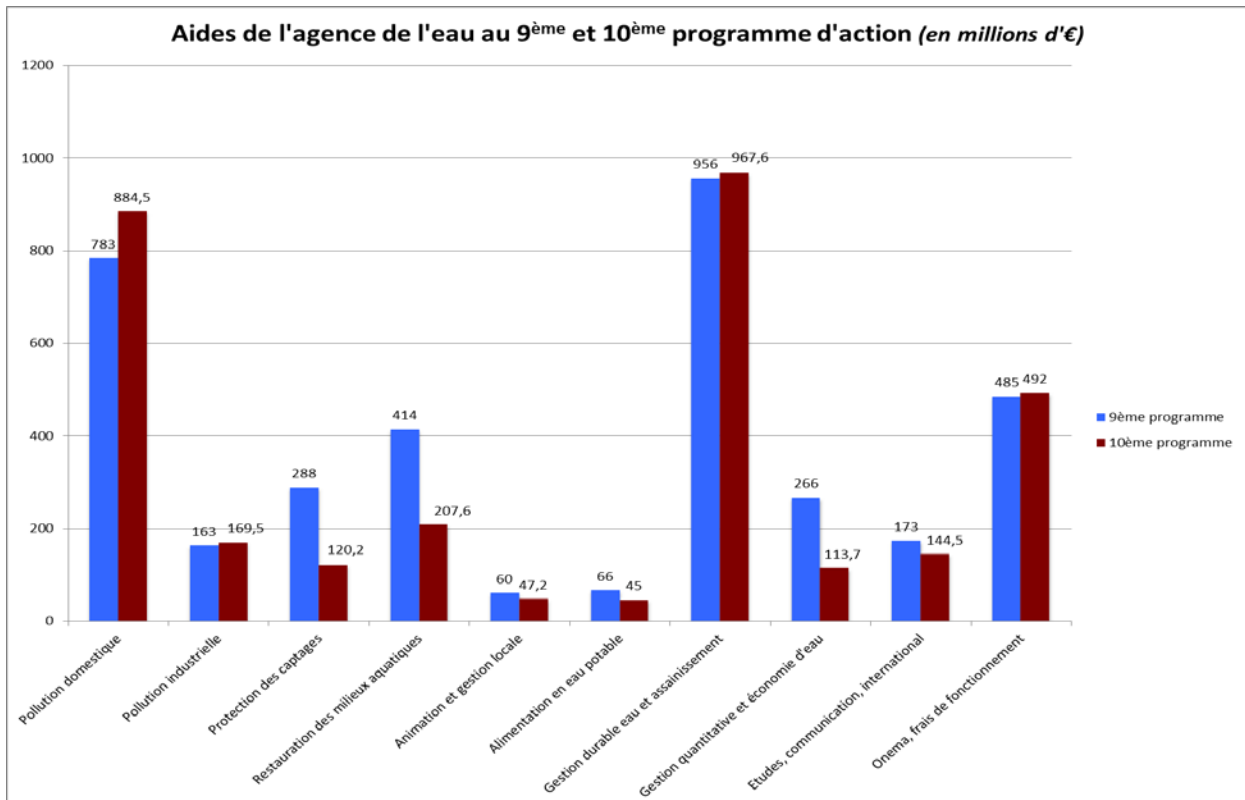
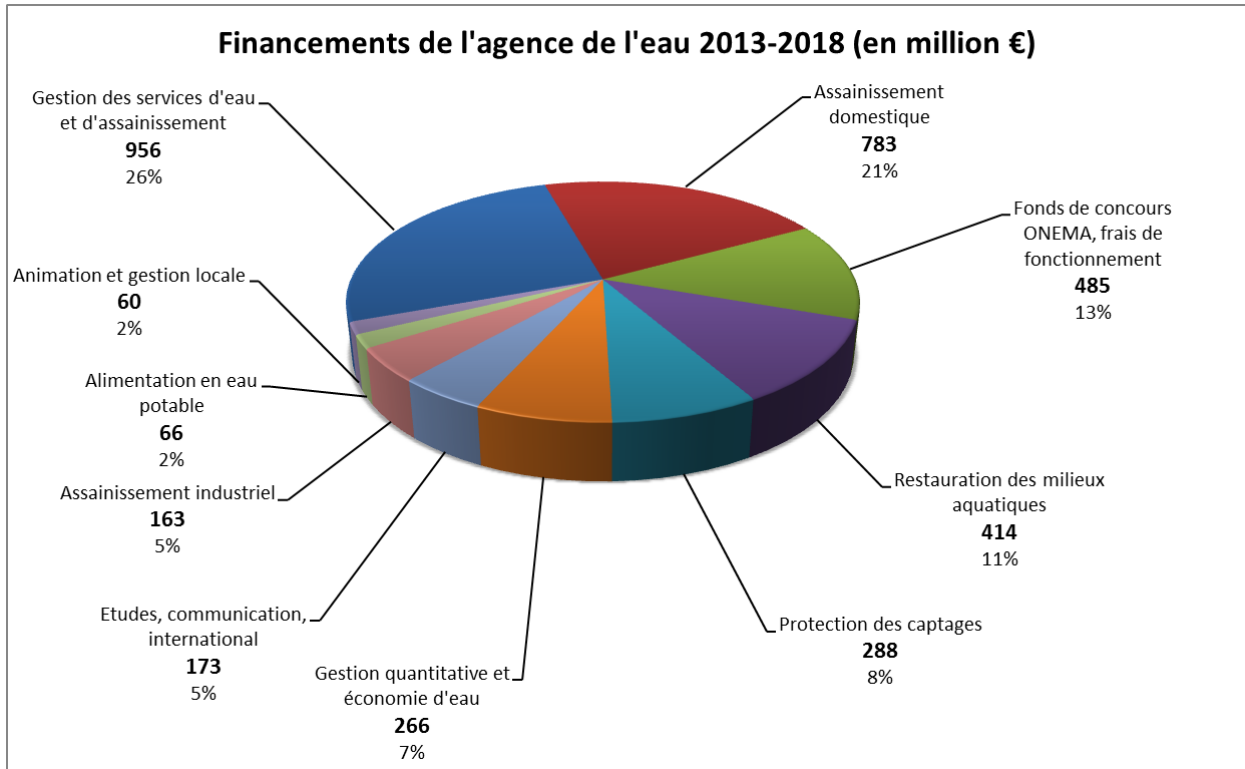
● **Thématique en essor : la restauration des rivières et des zones humides**

L'Agence de l'eau double ses aides à la restauration des milieux aquatiques avec **414 M€**. Elle va rétablir la libre circulation des poissons et des graviers sur **600** seuils et barrages en travers des cours d'eau, restaurer **100 km** de rivières et restaurer **10 000 hectares** de zones humides.

Thématique mal connue, la restauration des rivières et des zones humides les remet en bon état de fonctionnement et rapporte d'importants services environnementaux à faible coût : les zones humides épurent les eaux et servent de réservoir d'eau potable, elles ralentissent les crues en les « épongeant » et assure le soutien des rivières en période d'étiage... La gestion naturelle des flux de sédiments et cailloux (sans seuils, ni bétonnage des berges) les laisse rouler lentement et évite les entassements créateurs de crues et les enfoncements de fonds de rivière qui déstabilisent les ponts et les berges... C'est tout un réapprentissage de la gestion de l'eau avec la nature, initié par la directive cadre sur l'eau de 2000 de l'Union Européenne.

Aujourd'hui 2/3 des rivières en mauvais état écologique ont subi de graves déformations physiques qui altèrent la vie piscicole : pour 60 % d'entre elles, leur régime hydrologique a été modifié et la vie piscicole perturbée ; pour 70 % des seuils ou des barrages en travers des rivières bloquent la circulation des poissons et des sédiments et vont jusqu'à provoquer des dégénérescences et des disparitions de poissons ; pour 70 % leur lit a été dénaturé (berges rectifiées et souvent rétrécies), ce qui aggrave les crues.

Des solutions sont possibles. Par exemple, **sur la basse vallée de l'Ain**, le Syndicat de la basse vallée de l'Ain restaure 40 km d'espaces de liberté pour la rivière qui sont classés en zone non urbanisable dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Le Syndicat a également procédé à la recharge sédimentaire de la rivière grâce à 85000 m³ de matériaux récupérés lors de travaux sur l'Ain et l'Albarine, pour un montant de 210 000 €. Ceci permettra de réduire l'intensité des crues, de limiter l'enfoncement de l'Ain afin de préserver les infrastructures dont les piles des ponts routiers et ferroviaires. Ces travaux contribuent au soutien du niveau de la nappe d'eau et au maintien d'un habitat propice aux poissons.



Les impacts économiques du programme d'action 2013-2018

Le plan d'investissement 2013-2018 de l'agence de l'eau est à la fois bon pour l'environnement et vertueux pour l'économie et l'emploi.

- **Le programme génère 10 milliards d'euros de travaux**

L'agence de l'eau apportera 3,65 milliards € de financement pour l'eau sur 6 ans, ce qui représente, par effet de levier près de 10 milliards € de travaux sur le territoire Rhône Méditerranée Corse.

C'est aussi 14 000 emplois directs mobilisés pour la mise en œuvre du programme dont 10 000 pour le secteur des travaux publics, grand bénéficiaire des actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques et 2500 emplois pour les seules actions de restauration morphologique des rivières.

- **Le programme est créateur de valeur pour les territoires**

Certaines activités dépendent totalement de la qualité de l'eau : c'est le cas de l'aquaculture et de la conchyliculture (3 000 emplois) et de la pêche professionnelle (4 000 emplois). La gestion durable des milieux aquatiques conditionne directement l'existence même de ces secteurs.

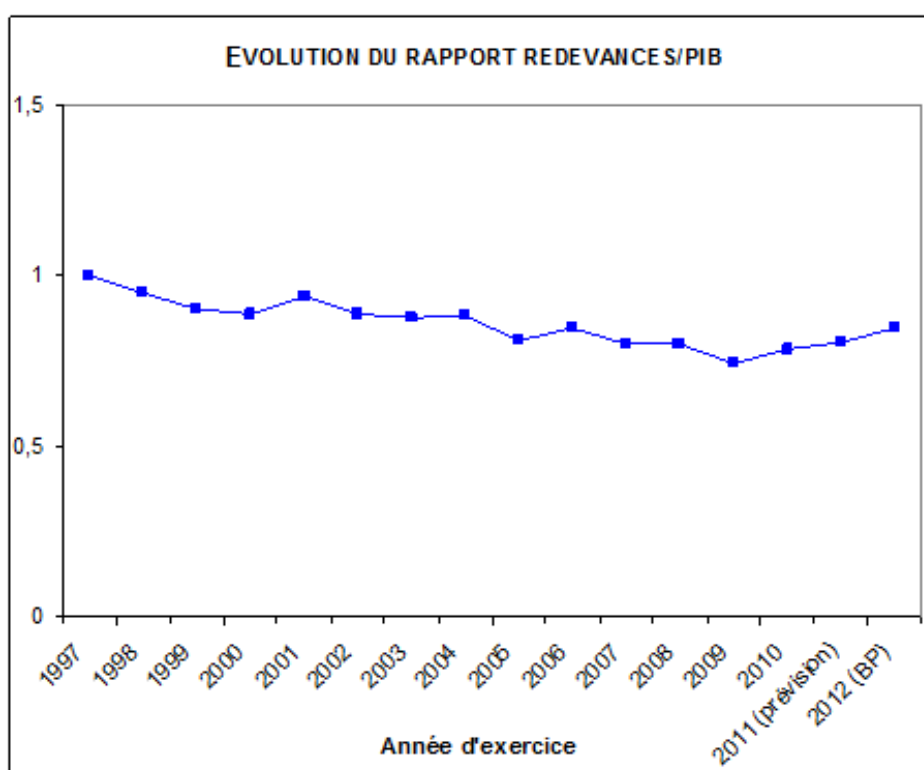
Au-delà, les territoires traversés par des rivières en bon état écologique attirent les touristes et entretiennent une activité économique importante liée aux loisirs aquatiques. Le poids économique du tourisme est estimé à plus de 5 milliards d'euros sur le territoire Rhône Méditerranée Corse et l'eau en est à l'origine d'une grande partie.

Le financement du programme d'action 2013-2018

Le nouveau programme porte de grandes ambitions d'investissements et, point certainement le plus essentiel, il le fait avec le souci de **maintenir la fiscalité à un niveau raisonnable**.

Pour cela, il fait de **vrais choix d'investissement** orientés sur les problèmes les plus aigus et pour lesquels la capacité à agir est forte.

Grâce à cela, **le montant des investissements du 10^{ème} programme sera strictement équivalent au 9^{ème} programme, inflation prise en compte**. La part prise sur la richesse nationale, le PIB, se réduit donc. Pour une politique en essor, c'est le fruit de grands efforts sur l'efficacité.



Cette continuité dans le montant total des crédits de l'agence est stabilisante pour l'économie, à commencer pour les PME du BTP qui doivent leur survie aux investissements des collectivités. **L'agence ouvre également une ligne de prêts à taux zéro de 120 M€ pour l'eau, en réponse à la crise d'accès au crédit des collectivités**. Ces prêts sur 10 ans sont ciblés sur les collectivités et proposés en conversion de subvention.

Cette stabilité des investissements oblige aussi à un réajustement continu des redevances pour corriger l'inflation et compenser un déséquilibre financier qu'accusait l'agence, soit une réévaluation des redevances de 2,8%/an en moyenne.

Dans un souci de justice fiscale, le programme fait chuter la part des **ménages** de 90 à 86% du financement du programme. Pour ce qui concerne l'agence –dont les prélèvements représentent 10% de la facture d'eau–, l'impact sur le prix de l'eau sera limité à +3% sur 6 ans, soit 12 euros par an pour un foyer type consommant 120m³. Cela s'inscrit en retrait des 10 à 12% d'inflation attendue.

Pour répondre à la priorité mise sur la gestion quantitative de la ressource et aux conséquences du réchauffement climatique, les réévaluations de taux de redevance ont été ciblés sur les prélèvements payés par tous les usagers – collectivités, industriels, agriculteurs– et elles sont désormais modulés à la hausse dans les zones en déficit d'eau. Au total, les redevances payées par les agriculteurs augmentent de 10%, et celles des industriels (hors énergie) de 7,5%. La redevance de refroidissement industriel au fil de l'eau (nucléaire en tête) est réévaluée progressivement à 10 millions d'euros en 2018.

La fiscalité de l'eau : une taxe redistribuée dans les territoires

- **Qui contribue ?**

L'agence de l'eau se finance exclusivement auprès de ceux qui bénéficient de ses aides : agriculteurs, industriels, énergéticiens, ménages.

- **A quoi sert la redevance de l'eau ?**

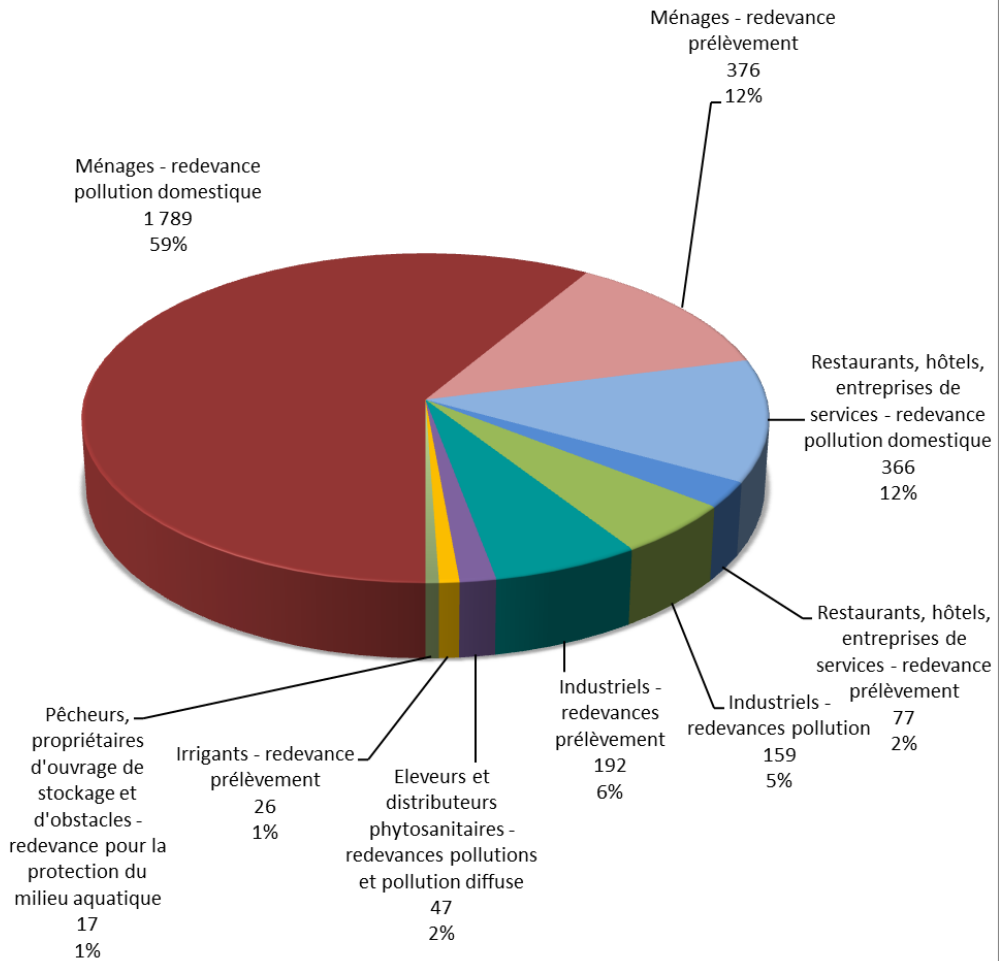
*La redevance **Incite** les usagers, par le signal économique qu'elle constitue, à réduire les pollutions et les prélèvements.*

*Elle constitue **une ressource financière** permettant à l'agence de l'eau de financer par ses aides la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.*

- **Sur quels principes repose-t-elle ?**

- *Sur le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur*
- *Sur l'équité entre contribuables (la **justice fiscale**), en rapport avec les aides prévues, dans un cadre de mutualisation des charges et des financements*
- *Sur l'efficacité environnementale des prélèvements*
- *Sur l'équilibre à maintenir entre les ressources et les dépenses.*

Origine des redevances (millions d'euros)



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse incite les usagers de l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs, ménages...) à **la lutte contre la pollution des milieux aquatiques et à leur protection** ainsi qu'à **une utilisation rationnelle des ressources en eau**.

Pour agir, elle perçoit **des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau** dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des **actions** qui participent d'une gestion durable des ressources en eau.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat, qui relève du ministère de l'écologie.

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la directive européenne sur l'eau de 2000 et vise à atteindre le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières en 2015.



L'agence de l'eau en chiffres

2 bassins hydrographiques, Rhône-Méditerranée et Corse

14 millions d'habitants

25 % du territoire français

20 % de l'activité agricole et industrielle nationale

13 000 km de cours d'eau

390 collaborateurs

Siège à Lyon, 4 délégations régionales (Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier)